



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0013

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des représentants du Conseil et des représentants des associations

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

Conseil de communauté du 15 mai 2014**Délibération n° 2014-0013**

commission principale :

objet : **Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des représentants du Conseil et des représentants des associations**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Eléments introductifs, règlementaires et de contexte

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, notamment pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports annuels établis par les cocontractants d'un contrat de partenariat,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce. A la demande d'une majorité de ses membres, la commission peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Le président de la CCSPL présente à son assemblées délibérante ou à son organe délibérant avant le 1er juillet de chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Cette commission répond aux principaux objectifs suivants :

- enrichir la maîtrise d'ouvrage des services publics, notamment au travers de l'examen de l'activité, de la qualité et du prix des services publics, en liaison avec les associations d'usagers,
- moderniser la gouvernance et le management des services publics locaux, améliorer la qualité et l'efficacité des services publics,
- placer l'usager au cœur des missions de services publics locaux, développer une culture de l'usager, mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- contribuer à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique afin d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

Appliquée à la Communauté urbaine de Lyon, la commission est amenée à traiter des services publics suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- le chauffage urbain,
- les parcs de stationnement,
- les équipements communautaires en délégation de service public (cimetières communautaires, golf de Chassieu, centre des congrès de la Cité internationale, boulevard périphérique nord de Lyon).

Il est proposé, pour faciliter les échanges et approfondir les enjeux sectoriels relatifs à tel ou tel service public, de reconduire l'organisation précédente articulée autour de groupes de travail thématiques.

Chaque groupe serait présidé par un élu membre de la commission. Ces groupes pourront évoluer en fonction du programme de travail que se fixera annuellement la commission.

Les dépenses liées au fonctionnement de la CCSPL seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Modalités de représentation

En application de l'article L 1413.1 du code général des collectivités territoriales, la CCSP est présidée par le Président de la Communauté urbaine ou son représentant.

Par délibération n° 2002-0871 du Conseil du 4 novembre 2002, il a été approuvé la mise en place de la CCSPL et accepté le principe de sa composition exprimé comme suit : 100 membres maximum dont un quart des membres de l'assemblée communautaire et 3/4 de représentants d'associations environ. Les représentants de l'assemblée communautaire ou de l'organe délibérant sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Il est proposé de reconduire la composition rappelée ci-dessus et de fixer le nombre de membres de la CCSPL à 80 :

- 20 titulaires et 20 suppléants, membres de l'assemblée communautaire,
- 60 titulaires et 60 suppléants environ, représentants d'associations ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Désigne, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) les membres de l'assemblée communautaire suivants :

Titulaires	Suppléants
-Madame Sandrine Frih	-Madame Samia Belaziz
-Monsieur Thierry Philip	-Madame Sandrine Runel
-Monsieur Olivier Brachet	-Madame Martine David
-Madame Murielle Laurent	-Madame Béatrice Gailliot
-Madame Anne Brugnera	-Madame Brigitte Jannot
-Monsieur Romain Blachier	-Madame Elsa Michonneau
-Monsieur Pierre Abadie	-Madame Virginie Poulain
-Monsieur Jean Paul Colin	-Madame Valérie Glatard
-Monsieur Denis Bousson	-Monsieur Yves Jeandin
-Madame Marie-Christine Burricand	-Madame Djamila Ghemri
-Madame Véronique Sarselli	-Madame Doriane Corsale
-Monsieur Mohamed Rabehi	-Monsieur Eric Fromain
-Madame Claudette Leclerc	-Madame Irène Basdereff
-Monsieur Stéphane Guillard	-Madame Clotilde Pouzergue
-Madame Emeline Beaume	-Monsieur Bertrand Artigny
-Madame Corinne Iehl	-Madame Béatrice Vessiller
-Monsieur Jean-Luc Da Passano	-Monsieur Pierre Diamantidis
-Madame Pascale Cochet	-Madame Thérèse Rabatel
-Madame Laura Gandolfi	-Madame Claire Le Franc
-Monsieur André Gachet	-Madame Nathalie Perrin-Gilbert

2° - **Nomme** les représentants des associations désignées sur la liste annexée à la présente délibération membres de la CCSPL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.